

**LE**

**M. O. B.**

(Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne)

---

**CE QU'IL EST**

**CE QU'IL VEUT**

**COMMENT L'AIDER**

**COMMENT Y ADHÉRER**



Secrétariat Général

**LORIENT**

- 1958 -

## CE QU'IL EST

Le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne est issu d'une campagne de signatures individuelles en faveur d'un « Projet d'Organisation de la Bretagne », élaboré par une quinzaine de Bretons réunis à cet effet en juin 1956, et venus de tous les horizons politiques, professionnels ou syndicaux.

Parlementaires, industriels, prêtres, membres de l'enseignement, paysans, marins, ouvriers, bref, toutes les catégories de Bretons répondirent à l'appel lancé.

La convocation d'une assemblée générale des signataires de ce Projet (alors au nombre de 6 217), eut lieu pour les 10 et 11 novembre 1957, à la mairie de Lorient. Les représentants de toute la Bretagne et des colonies d'émigrés décidèrent alors de constituer le MOUVEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE, groupant ses adhérents, quelles que soient leurs opinions politiques ou philosophiques qui restent leurs, de manière à orienter l'évolution de la Bretagne vers un « fédéralisme interne » dans le cadre français permettant le plein épanouissement moral, social et économique du pays.

Le M.O.B. n'est pas un parti. Il ne s'oppose pas aux formations existantes, mais il entend que leurs actions n'aillent pas au détriment de la collectivité bretonne.

Parallèlement le M.O.B. n'entend pas se substituer aux organismes existants déjà sur les plans culturels ou économiques. Le M.O.B. vise au contraire à donner à ces organismes, tels le Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons, ou Kendalc'h, un soutien populaire dont ils ont besoin. Le mouvement vise à éclairer l'opinion française et à susciter ailleurs en France des initiatives identiques.

Le M.O.B. est un large mouvement populaire comblant une lacune dans la représentation bretonne. A côté d'associations essentiellement politiques, syndicales, confessionnelles et de sociétés groupant telle ou telle fraction sociale de la population bretonne, le M.O.B. veut grouper fraternellement tous les Bretons conscients et organisés, persuadés que dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle une province ne peut vivre ni s'épanouir suivant des concepts administratifs et politiques que tout le monde sait être désuets, mais que personne n'ose abolir.

Pensent que seule la prise de conscience de tous les Bretons permettra un aménagement de l'appartenance Bretonne dans la maison France du quartier Europe, les comités locaux du M.O.B. travaillent avec bonne volonté et sincérité pour apporter une contribution à l'édifice breton, français et européen de demain.

## CE QU'IL VEUT

### EXTRAITS DES STATUTS

Article 3. — Son objet est de réunir tous les Bretons de bonne volonté et les amis de la Bretagne en vue d'assurer, en liaison avec les efforts similaires qui pourront se développer dans les autres provinces ou régions françaises, la sauvegarde des intérêts économiques, sociaux et humains de la population bretonne, et le respect de la personnalité de la Bretagne dans le cadre d'institutions françaises rénovées, conformément aux développements les plus récents du droit international et garantissant les droits et libertés nécessaires à l'établissement des diverses communautés qui composent la France et l'Union-Française.

Article 4. — Pour ce faire le M.O.B. étudiera, propagera et fera défendre un ensemble de projets dont le but sera de réaliser une organisation de la Bretagne basée sur le renforcement des pouvoirs des communes d'une part, et d'autre part sur la création d'une Assemblée Régionale et des institutions administratives et financières régionales qui en seront le complément nécessaire.

### LA MOTION AUX PARLEMENTAIRES

Le texte de la motion ci-dessous a été adopté par le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne, créé à Lorient le 10 novembre 1957. Selon le vœu formulé par l'Assemblée générale constitutive, ce texte a été adressé à tous les membres de l'Assemblée nationale, à tous les élus de Bretagne et à diverses Autorités constituées en leur demandant de prendre en considération les idées qu'il émet et les principes qu'il définit.

Le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne, réuni le 10 novembre 1957, à la mairie de Lorient, dans son assemblée constitutive ;

— ayant évoqué les difficultés économiques et sociales dans lesquelles se débat la Bretagne, difficultés qui ne manqueront pas de s'aggraver dans les années à venir, compromettant l'avenir de plusieurs générations de Bretons ;

— déplorant notamment l'émigration catastrophique qui dépeuple la Bretagne rurale ;

— constatant que les obstacles que rencontre l'application du Plan Breton viennent principalement du système administratif et politique étroitement centralisé sous lequel vit la France ;

— réclame la révision complète de ce système par l'octroi aux communes et aux régions de libertés administratives et financières leur permettant de gérer elles-mêmes les intérêts qui leur sont propres, posant ainsi les bases d'une vraie démocratie ;

— demande la limitation des attributions et des pouvoirs de l'Etat et le transfert aux communes et aux régions d'une partie des pouvoirs et attributions qu'il assume aujourd'hui ;

— affirme avec force, pour dissiper toute équivoque, que cette réforme profonde qui est conforme aux intérêts bien compris de la France peut et doit se faire dans le respect des intérêts généraux de la communauté française tout entière ;

— demande qu'à l'occasion de la réforme constitutionnelle qui va se débattre au Parlement, les députés de Bretagne se fassent les avocats de cette réforme profonde, qui orientera les institutions françaises vers la réalisation d'un fédéralisme interne ;

— fait plus particulièrement confiance aux élus bretons signataires du Projet d'Organisation de la Bretagne pour réclamer, notamment à l'occasion de cette réforme, la création d'une Assemblée Régionale Bretonne et les institutions administratives et financières régionales qui doivent en être le complément nécessaire ;

— appelle les autres provinces et régions à une action fraternelle en vue d'assurer à toutes les populations de la communauté française, grâce à des institutions appropriées, le plein épanouissement de leurs personnalités respectives et la sauvegarde de leurs légitimes intérêts.

## COMMENT L'AIDER

Le M.O.B., d'après l'article 6 des statuts, se compose de membres adhérents dont la qualité s'acquiert par la signature du « Projet d'Organisation de la Bretagne » qui est la charte de base du M.O.B.

D'après l'article 7, tout membre adhérent peut devenir membre actif ou membre bienfaiteur en versant une cotisation annuelle dont le minimum est fixé par le comité directeur de l'association, et ratifié par l'assemblée générale. A titre indicatif pour 1958 le M.O.B. demande à ses membres cotisants une contribution égale à deux jours de salaire et revenus, laissant ainsi à chacun le soin de faire un effort proportionnel à ses ressources.

L'article 10 précise que les adhérents du M.O.B. seront répartis en groupes territoriaux déterminés par la résidence de chacun, et éventuellement en commission spécialisées qu'ils choisiront en raison de leurs compétences.

Ainsi chaque homme ayant au cœur d'apporter sa contribution au relèvement et à l'épanouissement d'un pays dans lequel il réside et d'une population au milieu de laquelle il vit, doit signer le « projet » qui lui est présenté, et apporter une contribution financière hors de laquelle aucune indépendance d'action ni de jugement ne sera possible pour notre mouvement.

D'autre part, le M.O.B. s'est assuré le concours du journal « l'Avenir » qui expose les positions de l'association sur tel ou tel problème d'actualité et publie des études des militants spécialisés sur des questions qu'il y a urgence à résoudre.

L'abonnement à « l'Avenir », pour l'instant mensuel, est donc de rigueur et sa propagation est l'un des premiers devoirs du futur militant.

Un certain nombre de commissions spécialisées se réunissent périodiquement pour aider à la résolution d'affaires délicates et particulières à telle ou telle région de Bretagne. Le devoir de chaque adhérent est d'apporter sa contribution au bon fonctionnement de ces commissions, qui, parce qu'elles se composent d'hommes issus de tous les milieux et de toutes les tendances, sont unis pour travailler au bien de la communauté bretonne et non pour défendre des intérêts ou des privilèges particuliers.

A l'inverse de tant d'associations s'interdisant d'aborder les sujets politiques, économiques ou spirituels, le M.O.B. entend provoquer des discussions sur ces problèmes. Il le peut d'autant plus aisément qu'il puise sa force dans son universalité bretonne et dans le respect de toutes les opinions de bonne foi.

Le M.O.B. sait que la participation de tous les Bretons est nécessaire pour bâtir une Bretagne où il fasse bon vivre.

## COMMENT Y ADHÉRER

Partant du principe de la parfaite égalité entre tous les Bretons, l'assemblée générale de Lorient a fixé le taux de la cotisation annuelle au M.O.B. à la valeur de deux journées de travail et revenus. De l'ouvrier agricole au directeur d'usine, de l'étudiant au pharmacien, chacun soit la contribution qu'il doit nous apporter.

Là où des comités locaux existent, le mieux est de passer par le canal du délégué cantonal qui vous a procuré cette brochure. Le lecteur isolé peut toujours s'adresser au secrétariat général qui le mettra ensuite en rapport avec les adhérents de sa localité.

Pour les adolescents, un groupement dit « Jeunes du M.O.B. » a été institué parce que la formation des jeunes est indispensable à l'épanouissement d'adultes unis en la Bretagne par-dessus leurs origines sociales ou leur formation.

Des sorties communes, des causeries prononcées par des jeunes intéressés à tel ou tel problème et faisant bénéficier leurs camarades de leurs recherches, permettent à la jeunesse bretonne, pécunie d'un individualisme qui nous a historiquement coûté très cher, de pratiquer un coude à coude salubre, stimulant, réconfortant.

La présente brochure contient en annexe le « Projet d'Organisation de la Bretagne ». Lisez-le attentivement, et renvoyez-le signé au camarade qui vous l'a fait connaître, ou directement au siège de l'association.

Remplissez le bulletin d'adhésion également inclus dans cette brochure et adressez-le à la trésorerie centrale avec le mandat-poste de votre contribution.

Enfin, n'oubliez pas qu'une véritable adhésion au M.O.B. ne s'arrête pas là. Par votre action de tous les jours pour répondre l'idée M.O.B. d'une part, par les lettres et suggestions que vous écrirez à l'organisme central ou aux responsables cantonaux, vous participerez pleinement à notre action et vous l'enrichirez non pas d'une quelconque adhésion de plus, mais du soutien total d'un Breton résolu à faire partie d'une communauté humaine digne de ce nom.



# PROJET D'ORGANISATION DE LA BRETAGNE

## PRÉAMBULE

S'il est un point sur lequel l'opinion française est aujourd'hui d'accord, c'est sur la nécessité d'une réforme profonde des institutions politiques et administratives de la nation. La France vit encore maintenant sous un régime administratif vieux d'un siècle et demi, complètement inadapté aux nécessités modernes. C'est parce que ce régime s'est révélé incapable d'évoluer que la France voit rapidement s'effriter son empire colonial. C'est parce qu'elle persiste à y rester fidèle que la France est également incapable de résoudre de manière satisfaisante les problèmes de plus en plus complexes auxquels ses hommes d'Etat ont à faire face.

Alors que partout ailleurs dans le monde les Etats modernes décentralisent leur gouvernement et leur administration, la France reste unitaire : elle continue d'uniformiser pour centraliser alors qu'il faudrait diversifier pour fédérer. Au début de l'âge atomique, la France est restée à l'heure de Napoléon.

Contre ces tendances hypercentralisatrices et niveleuses de l'administration et des institutions politiques françaises, les Bretons ont toujours protesté. Depuis longtemps, ils sont à l'avant-garde de tous les projets de réforme qui auraient permis à la France de se renouveler et à la Bretagne de s'épanouir. C'est un lieu commun de répéter aujourd'hui que la centralisation a sacrifié la Bretagne, négligé ses intérêts matériels et spirituels, entravé son développement économique, ruiné sa langue et sa culture, forcé ses enfants à émigrer.

Aux heures graves traversées par la France, et à la veille d'événements qui mettent son destin en jeu, il appartient de nouveau aux Bretons de rappeler les principes hors desquels ils ne voient de salut ni pour la Bretagne, ni pour la France. Résolument Européens sur le plan international, nous pensons que la constitution d'une Union-Européenne doit être complétée sur le plan français par de larges mesures de décentralisation fédéralistes. Seules ces mesures pourront donner à la Bretagne les libertés administratives, politiques, économiques et culturelles qu'elle n'a cessé de réclamer et dont l'évolution la plus récente commande l'application plus impérieusement que jamais. Seule leur application généralisée permettra à la France de résoudre les problèmes de souveraineté qui se posent à présent à elle au sein de ses territoires d'Outre-Mer.

Sur ces revendications essentielles de la Bretagne, la plupart de nos compatriotes sont d'accord ; encore faudrait-il qu'ils l'affirment une fois de plus au moment où la France se voit contrainte à choisir entre des réformes de structures et un irrémédiable déclin. La réforme des institutions françaises ne se fera dans un sens favorable à nos intérêts que si les Bretons font, sans équivoque, connaître leur volonté. La manifestation de cette volonté doit revêtir un caractère imposant : c'est pourquoi il convient de laisser de côté tout ce qui divise pour se rassembler autour de ce qui peut unir. L'amour de la Bretagne et la prise de conscience de ses véritables intérêts peut, sur le plan breton, réaliser ce miracle !

Ce sont ces mêmes considérations qui ont inspiré de nombreuses manifestations de la volonté bretonne. Le « Projet d'Organisation de la Bretagne » qui l'en trouvera ci-contre, et que nous demandons à nos compatriotes — les plus éminents comme les plus humbles — d'approuver, de signer et de s'engager à faire triompher, se résume l'essentiel

de leurs aspirations. Il reprend les revendications culturelles qu'à la veille de la dernière guerre la grande majorité de nos conseils municipaux et nos conseils généraux avaient adoptés ; il reprend aussi les réformes administratives et politiques que la Fédération Régionaliste Française d'une part, les grandes Associations bretonnes régionales, le Comité Consultatif de Bretagne, de nombreuses personnalités bretonnes et plus de deux cents de nos conseils municipaux d'autre part, se sont trouvés d'accord pour demander l'application, aux différents gouvernements qui se sont succédé depuis le début du siècle, Maximum pour les uns, minimum pour les autres, ce programme présente une sorte de constante des aspirations bretonnes, un résumé des revendications qui nous rassemblent sans distinction de parti.

De toutes ces revendications on n'a concédé à l'opinion bretonne qu'une loi insuffisante sur l'enseignement du breton en 1951, et que la reconnaissance officielle du « C.E.L.I.B. » à une date plus récente. Il est aujourd'hui devenu clair que la loi sur l'enseignement du breton restera lettre morte tant que les Bretons eux-mêmes, et non un ministère parisien, ne seront pas chargés d'en assurer l'application ; clair aussi que les réformes préconisées par le C.E.L.I.B. risquent de ne jamais passer dans le domaine des réalisations tant qu'une administration et une Assemblée régionale, distinctes des organismes nationaux et départementaux, n'auront pas été investies du pouvoir et des moyens de les mettre elles-mêmes en pratique.

Le projet d'organisation ci-contre ne demande rien d'autre : mais il nous faut, sans nous lasser, démontrer une fois de plus de façon claire aux pouvoirs publics, par un ensemble imposant de signatures, qu'il existe effectivement, entre la plus grande partie de nos compatriotes, un accord fondamental sur quelques principes essentiels relatifs à l'organisation administrative, culturelle, économique et politique de la Bretagne future.

La France, nous le répétons, ne peut guère éviter, dans un avenir très proche, des remaniements profonds qui affecteront sa vie politique et administrative, ainsi que la forme de ses institutions. Le souci bien compris des véritables intérêts de la France s'allie dans notre esprit à celui des intérêts bretons, en présentant le plan de réforme qui suit. La Bretagne ne doit pas risquer de voir une fois de plus ses intérêts sacrifiés faute de n'avoir su prendre à temps position sur son statut futur ! Nous avons conscience que cet écueil sera écarté si les Bretons, si tous les Bretons, savent s'unir en dehors de toutes querelles doctrinales et de toutes préférences partisans : ils doivent pouvoir le faire autour du « Projet d'Organisation de la Bretagne » qui résume sous une forme simple l'essentiel de leurs désirs communs.

#### LE COMITÉ.

Les SIGNATAIRES du projet ci-dessous :  
**DEMANDENT** aux pouvoirs publics de s'en préoccuper au plus tôt, et  
**S'ENGAGENT** à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le réaliser.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

- a) La réforme des institutions françaises devra se caractériser par de larges mesures de décentralisation, ne se limitant pas à une simple déconcentration, et réaliser une répartition rationnelle des tâches, obligations et attributions de la puissance publique, entre la Commune, la Région et l'Etat. Elle déchargera ainsi l'Etat d'obligations écrasantes, notamment dans le domaine économique, et s'accompagnera de simplifications administratives et d'économies substantielles.
- b) Cette réforme devra assurer au maximum la sauvegarde des intérêts propres à la Bretagne sur le plan social, économique, administratif et culturel dans le respect des intérêts généraux de la communauté française.
- c) Elle sera conforme aux développements les plus récents du droit international qui tendent à garantir à l'intérieur de l'Europe et des Etats qui la composent les droits et libertés de toutes les communautés et régions européennes et qui sont nécessaires à leur épanouissement.

#### STATUT DE LA BRETAGNE

- 1°) **Renforcement de l'autonomie communale et du pouvoir des maires**, grâce notamment à une large décentralisation administrative et à la révision, l'allègement et la simplification du régime fiscal.
- 2°) **Création de la Région de Bretagne**, formant un tout indivisible et comprenant les cinq départements bretons : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et Morbihan. A l'intérieur de cette unité administrative, sauvegarde des droits de Nantes qui devra devenir le centre économique dirigeant de l'ensemble des départements de la France de l'Ouest.
- 3°) **Création d'une Assemblée régionale élue**, dotée d'un budget particulier et délibérant sur toutes les matières économiques, administratives, financières et culturelles propres aux départements bretons. Elle devra être consultée sur toutes les questions d'ordre général qui seraient de nature à affecter gravement l'avenir de la Bretagne et la vie de ses habitants.
- 4°) **Organisation d'une administration régionale** dotée des ressources nécessaires et chargée d'appliquer les décisions de l'Assemblée régionale.
- 5°) **Devront être du ressort de l'Assemblée régionale et de l'administration bretonne**, dans le respect de la coordination interrégionale nécessaire :
  - les plans de développement économique régional, qu'ils soient agricoles, sociaux, industriels, maritimes ou commerciaux ;
  - les mesures destinées à enrayer l'émigration, à combattre les fléaux sociaux, et à résoudre le problème des salaires ;
  - l'organisation, le statut et les programmes de l'enseignement.



## MESURES IMMÉDIATES

En attendant l'application du « Statut de la Bretagne » esquissé ci-dessus, et qui ne pourra être effective que progressivement, les mesures immédiates suivantes devront être prises :

- Création d'une Commission exécutive régionale composée d'une délégation de chaque conseil général et, sous son autorité, d'un embryon d'administration régionale chargée d'appliquer les plans de développement économique régional.
- Ces organismes devront notamment avoir pour rôle de procéder à la répartition des crédits d'investissement et des prêts sur fonds publics, dont l'attribution devrait se faire d'une manière globale pour la Région de Bretagne.
- Formation de professeurs de langue bretonne pour tous les degrés de l'enseignement et introduction de l'histoire de Bretagne dans les programmes scolaires.

Lu et approuvé,

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Titres et qualités : \_\_\_\_\_

NOTA. — Les documents signés doivent être renvoyés au secrétariat central :  
M.O.B., 5, rue Docteur-Roux, LORIENT (Morbihan).

## ET VOICI CENT DIX NOMS PARMI LES QUELQUES MILLIERS DE CEUX QUI ONT SIGNÉ LE P. O. B.

Emile ALLAIN, rédacteur de mairie, Nantes, pen-soner B.A.S.  
Joseph ANNIC, agriculteur, Guénin, maire.  
Louis BELENFANT, greffier du tribunal, Vannes.  
Louis BOTHEREL, ingénieur, Paris, président de Kendal'h-Paris.  
Marc BOUGEARD, expert, St-Brieuc, vice-président de la chambre des experts-mètres.  
Pierre BOURDELLES, ecclésiastique, professeur, secrétaire du centre d'études économiques et sociales de la région lannionaise.  
Hélène BOURHIS, mareyeuse, Concarneau, présidente du cercle celtique.  
Joseph CADIC, agriculteur, Noyal-Pontivy, maire et député du Morbihan.  
Joseph CADOUAL, négociant, Bourbric, président du Bleun-Brug du Trégor.  
Marc CARIOU, planteur, Nouméa, président des Bretons de Nouvelle-Calédonie.  
Paul CARPENTIER, médecin, Hennebont, président du Collège international des chirurgiens.  
Jean CARRIOU, employé, Bordeaux, président co-fondateur du cercle celtique.  
DE CAVELIER DE CUVERVILLE, Penvenan, colonel.  
Joseph CHARDRONNET, abbé, Paris, aumônier de Bleimor.  
Pierre CHAUSSEE, entrepreneur, St-Gildas-des-Bois, conseiller général de Loire-Atlantique.  
Gabriel CHÉREAU, avocat, Nantes, conseiller de la Communauté des usagers de la Loire.  
Jean CHOLEAU, industriel, Vitré, président de la Fédération régionaliste de Bretagne.  
Jacques CHOMBART DE LAUWE, exploitant, Herbignac, maire et conseiller général de la Loire-Atlantique, colonel Félix F.F.I.  
Joseph CLÉMENT, agriculteur, St-Glen, maire et conseiller général des Côtes-du-Nord.  
Jean COAIL, chaudronnier, Yerres, délégué C.G.T. Renault-Billancourt.  
Jean COCHÉ, agriculteur, Quimperlé, président du syndicat agricole.  
Loïc CONNAN, expert, président des Bretons de Saint-Lô.  
François CORFA, lamineur, St-Nicolas-en-Forêt, délégué des Bretons des usines Sollac.  
Hervé CREFF, Landerneau, conseiller général du Finistère.  
DELANDE-KERLANN, interprète, Yerres, fondateur de l'école « tout en breton » de Plestin.  
Louis DELISLE, gérant, Abidjan, président des Bretons de la Côte-d'Ivoire.  
Yves DENIC, ouvrier, Villejuit, animateur des Bretons de Villejuit.  
Henry DORGÈRES, journaliste, Paris, député d'Ille-et-Vilaine.  
Robert DUPUY, professeur, Tunis, président des cercles celtiques et kevrenn de Tunisie.  
Robert FAVENNEC, rédacteur de mairie, Quimperlé, président des cercles celtiques et kevrenn de Quimperlé.  
Yann FOUÉRÉ, exportateur, Cleggan, ancien directeur du quotidien « La Bretagne », fondateur d'A.B.E.S.  
Henri FOURNIS, notaire, Guémené-Penfao, maire et conseiller général de Loire-Atl.  
Jean FICHOUX, agriculteur, Arzano, conseiller général du Finistère.  
Ronan de FRÉMINVILLE, dit Jean MERRIEN, écrivain à Nantes.  
Yvonne GALBRUN, Plouézec, ancienne directrice de la Fédération des cercles celtiques.  
Gaston GAUTIER, pilote, président d'honneur des Bretons de Fedala, Maroc.  
Yvonnig GICQUEL, étudiant, Jasselmin, vice-président affaires culturelles de la Jeunesse étudiante bretonne.  
Ronan GOARANT, fonctionnaire, Dakar, comité directeur Badadeg ar sonerion.  
François GOASDOUE, industriel, Nantes, ancien président de chambre au tribunal de commerce de Nantes.  
Y.-M. DE GOUYON-MATIGNON, attaché de banque, Paris, président de Ker-Vreiz.  
André GRALL, docteur, pharmacien, professeur à l'université de Rennes.  
Roger GRAND, prof. honoraire Ecole des chartes, Arrolon, ancien sénateur Morbihan.  
H. BUDÈS de GUEBRIANT, Saint-Pal-de-Léon, président-fondateur des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord, président de la Chambre d'agriculture du Finistère.  
Edouard GUEZIEC, douanes, Abidjan, ancien président des Bretons de la Côte-d'Ivoire.  
Jean GUITTON, fonctionnaire, St-Nazaire, conseiller général et député de la Loire-Atl.  
Edouard HAINGUERLOT, off. marine, Brélevenez, maire et conseiller général C.-du-N.  
Michel DU HALGOUET, exploitant, Renac, président de l'Association bretonne.  
HARRISSON, commerçant, Fougères, trésorier syndicat d'initiative.  
Maximin HERVY, coiffeur, Le Croisic, président du cercle celtique.

Ronan HUON, professeur, Brest, directeur de la revue « Al Liamm ».  
 Raymond JACO, comptable, Brest, vice-président du patronage laïque.  
 Raymond JEGADEN, expert-comptable, 78 bis, boulevard E.-Combes, Rennes.  
 Léon JÉGOREL, agriculteur, Crédin, maire, conseiller général et député du Morbihan.  
 Auguste JOUVANCE, entrepreneur, La Gacilly, maire et conseiller général du Morbihan.  
 Alain DE KERNIER, exploitant, Bois-Cornillé, ancien député d'Ille-et-Vilaine.  
 F. DE LA CHAPPELLE, général de division, Paris, Association bretonne.  
 Xavier DE LANGLAIS, professeur, Rennes, écrivain breton.  
 Pierre LAURENT, polytechnicien, Paris, président d'honneur de Ker-Vreiz.  
 Jean-Louis LE BAUD, S.N.C.F., Taur, directeur « Bugale Breiz », fondateur « Korollerien Breiz-Izel ».  
 François LE BLEIZ, pharmacien, Dakar, secrétaire général syndicat pharmaciens d'A.O.F.  
 Jean LE BORGNE, professeur, Nouméa ministre Instr. publique gouv. Nlle-Calédonie.  
 Yves LE BOURDONNEC, cultivateur, Buhullen, administrateur F.D.S.E.A. C.-du-N.  
 LE BOURHIS, professeur, Bruges, faculté lettres de Bordeaux.  
 Jean LE BRIS, directeur entr. Brest, trésorier Kendalc'h-Léon.  
 Armand LE CALVEZ, abbé, Plouézec, directeur de la revue « Skol » et école en breton Sant-Erwan.  
 Eugène LE CALVEZ, cultivateur, Plouneour-Trez, maire et conseiller général du Finistère.  
 Alfred LE CHABLE, cultivateur, Poilley, maire.  
 Yves LE COM, commerçant, Spézet, président du cercle celtique et secrétaire S. I.  
 Georges LE CORNEC, Guichen, maire.  
 François LE DOZE, médecin, St-Julien-de-Vouvantes, maire et conseiller général L.-A.  
 Louis LE FLOC'H, abbé, Buhullen, écrivain breton.  
 Yves LE GAL, paludier, Saillé-en-Guérande, administrateur Coopér. de sel de Guérande.  
 Joseph LEGENDRE, Maumusson, maire.  
 Charles LE GOAEC, ingénieur militaire, Paramé, président C.O.B. pays malouin.  
 Yves LE GOFF, notaire, Gouézec, écrivain breton.  
 Robert LE GRAND, commerçant, La Baule, secrétaire général Kendalc'h.  
 Julien LE GREVELLEC, cultivateur, Clohars-Carnoët, maire et conseiller général Finistère.  
 Henri LE LAN, fonctionnaire, Lorient, secrétaire général M.R.L.  
 Marc LE LAYEC, étudiant, Paris, bureau exécutif Jeunesse fédéraliste de France.  
 LE MAIGNAN DE KERANGAL, lieutenant-colonel, Doulos, secrétaire gén. Association bret.  
 Hervé LE MENN, mécanicien, Paris, fondateur K.A.V., président Entente culturelle bret.  
 Pierre LEMOINE, architecte, Brest, ancien directeur d'« Ar Vro-Jeune Bretagne ».  
 Joseph LE ROC'H, chef d'entretien, Quimperlé, ancien maire.  
 Guigner LE STRAT, forestier, Pluvigner, maire et conseiller général du Morbihan.  
 Dorig LE VOYER, luthier, Rennes, vice-président Kendalc'h, président Bodadeg ar soner.  
 Louis LODAY, boulanger, Le Poulignuen, maire et ancien conseiller général Loire-Atl.  
 Pierre LOISEL, contrôleur Trésor, Nantes, grand-druide de Bretagne.  
 François MÉVELLEC, chanoine, Périgueux, secrétaire général des aumôniers bretons de France, aumônier Bretons d'Aquitaine.  
 Pal MONJARRET, artisan-décorateur, Lorient, secrétaire-fondateur B.A.S., directeur d'« Ar Soner ».  
 Guy DE LA MORANDAIS, journaliste, La Baule, président d'hon. Amicale Loire-Vilaine.  
 MORRIS LE BOURHIS, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.  
 Roger MORIDE, cinéaste, Montréal.  
 Emile PETTON, buraliste, Brest, vice-président des F.F.L. du Finistère.  
 Arthur PIEL, cultivateur, Trévérien, président syndicat agricole et Anciens Prisonniers de guerre d'Ille-et-Vilaine.  
 Marcel Pinoul, S.N.C.F., Saint-Raphaël, président des Bretons de St-Raphaël.  
 Jean POILVET, journaliste, Etampes, directeur du « Moniteur » et de la « Gazette de l'Île-de-France ».  
 Yann POLJUNOT, géographe, Colombes, vice-président de Ker-Vreiz.  
 Dam Alexis PRESSE, abbé de Boquen, Plénée-Jugon.  
 Hervé PRIGENT, étudiant, Plouézec'h, président de la Jeunesse étudiante bretonne.  
 Armand PRUD'HOMME, éditeur-imprimeur, Saint-Brieuc.  
 Yves Quémeleur, professeur, Dinard, directeur du cercle celtique.  
 Maurice RICORDEL, commerçant, Nantes, ex-président du conseil des prud'hommes.  
 Paul RIVAL'S, teinturier, La Guerche, président U.D.C.A. d'Ille-et-Vilaine.  
 Jacques ROPARS, fermier, Monsieurg, président U.V.A. Coop. Bordeaux.  
 Pierre ROY, imprimeur, Rennes, président du cercle celtique de Rennes, président de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine.  
 Aldrig RUSSON, comptable, La Baule, responsable C.F.T.C. à Saint-Nazaire.  
 R. SENECHAL, inspecteur de l'Enregistrement, Cholet.  
 Joseph TAILLANDIER, maire de Bourg-des-Comptes.  
 François TERS, professeur, Fiers, président du Skol Vour des Bardes.  
 Albert TREVIDIC, secrétaire, Carhaix, secrétaire général de la F.A.L.S.A.B.  
 Joseph YVON, avocat, Lorient, conseiller général et sénateur du Morbihan.

Abonnement : 500 francs

## L'AVENIR

Organe de défense des intérêts bretons

Boite Postale 89 BREST

C.C.P. 11.3286 RENNES

Je soussigné :

NOM et Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

souscrit ..... abonnement (s) d'un an dont je vire ce jour le montant par  
 chèque postal  
 chèque bancaire.

Fait le ..... 195... à .....

### MOUVEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE

Secrétariat général  
 5, rue Docteur-Roux  
 LORIENT

Trésorerie centrale  
 78 bis, bd E.-Combes  
 RENNES  
 C.C.P. 1961-98 Rennes

### BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné :

NOM et Prénom .....

Naissance le ..... à .....

Profession : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....  
 signataire du Projet d'Organisation de la Bretagne, déclare adhérer au  
 Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne en qualité de

#### Membre Adhèrent, Actif, Bienfaiteur (1)

et m'engage à verser une cotisation annuelle de ..... francs  
 payable Trimestriellement - Annuellement ((1))

Date et signature :

#### COTISATION MINIMUM ANNUELLE :

Membre Adhèrent : 700 F

Membre Actif : 2 000 F

Membre Bienfaiteur : 12 000 F

L'abonnement annuel au journal est compris  
 dans chacune de ces trois sommes.

VISAS CE TC SG OI RE Ar

(1) Rayer les mentions inutiles.

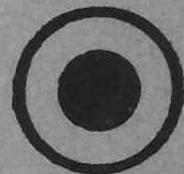


# LES PRINCIPES

## DIRECTEURS DU

**MOUVEMENT POUR L'  
ORGANISATION DE LA  
BRETAGNE** (6, RUE DE SIAM)  
BREST

# M.O.B.



**D**EVANT les problèmes économiques, sociaux et culturels qui se posent à la Bretagne, le M.O.B. a été amené à rechercher les solutions politiques et économiques susceptibles de les résoudre.

Au Congrès de Rennes, le 31 janvier 1965, il a défini les grandes lignes de son programme.

Fondée sur les réalités bretonnes plus que sur les théories ou idéologies en cours, la charte de Rennes, qui contient les principes directeurs de l'action future du M.O.B., devra, dans l'avenir, s'adapter à l'évolution de notre pays, de l'Europe et du monde.

### **PREAMBULE :**

Le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne affirme le droit du Peuple Breton à gérer ses propres affaires.

Entendant sauver la Bretagne et assurer son avenir, il déclare que le Peuple breton, en vertu de ses caractères ethniques propres, de sa langue, de son histoire, possède les titres admis par les plus hautes instances internationales comme critères d'une **Nation**.

Il se propose comme objectif d'obtenir la reconnaissance officielle de ce caractère et des droits qui en découlent, en particulier le droit de faire partie d'une **Fédération européenne** des Ethnies et régions naturelles ; ce qui suppose, au terme de l'évolution, l'**effacement des frontières** artificielles et périmées qui continuent de diviser l'Europe.

Le M.O.B. déclare que la conservation et le développement de la personnalité et de l'originalité bretonnes sont une condition de l'avancement de la Bretagne sur la voie du **progrès**.

Fidèle à sa vocation et **indépendant** de tout autre parti ou organisme, il invite tous les Bretons sans exception à **s'unir pour** la réalisation de ce programme, dont la première étape doit être la conquête d'une **Assemblée Régionale** Constituante élue, et la nomination par cette dernière d'un Pouvoir exécutif.

Le M.O.B. ne considèrera pas cependant sa tâche comme terminée avec la réalisation de ce premier objectif. Fort des principes acceptés par l'O.N.U., il entend, dans une charte déclarative, en préciser les applications qui lui paraissent légitimes et logiques pour la sauvegarde de la personnalité bretonne et de la Bretagne.

## PRINCIPES :

I. — Le M.O.B. affirme la dignité de la personne humaine et la Primauté de l'Homme sur toute organisation sociale.

Il entend que la société bretonne de demain soit fondée sur un **Humanisme réel, personnalisme et communautaire**. Fidèle à ce principe, il préconise une organisation de la communauté bretonne qui permette à « l'homme » de s'épanouir au maximum matériellement et spirituellement.

Le peuple breton, les familles, les groupes et les individus qui le composent, ont le **droit** de voir respecter leur personnalité et leur intégrité morale et matérielle, et le **devoir** de les défendre.

Le M.O.B. souscrit aux principes édictés dans les Déclarations des Droits de l'Homme. Il exige que soit garanti l'exercice des **libertés** fondamentales de pensée, de croyance, d'expression et d'association.

Refusant l'équilibre politique mondial réalisé par la terreur, il estime que seul un **désarmement généralisé** sauvegardera la paix.

II. — Dans les **domaines politique et économique**, le M.O.B. se déclare résolument partisan d'une **démocratie** réelle, ce qui suppose la présence d'organismes élus, et l'application d'un **fédéralisme** généralisé à tous les échelons de la vie économique et politique.

### Il est opposé :

— au système **capitaliste** et au **libéralisme** économique, qui mènent à la **dictature** des monopoles et des groupes d'intérêts, publics ou privés, qui asservissent notre pays ;

— au **socialisme étatique**, autoritaire et dictatorial, qui mène à l'oppression bureaucratique et à la servitude ;

— au **totalitarisme** politique et économique de l'Etat, qu'il soit breton, français ou européen, et à son emprise sur tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de ses ressortissants ;

— à la création d'une **Europe centralisée** et **jacobine**, dirigée par les intérêts financiers, la technocratie bureaucratique et les trusts.

### Il proclame :

— La **primauté du travail sur le capital**. Il exige la **décolonisation** de la Bretagne et la fin de son exploitation économique et sociale par des intérêts étrangers.

### III. — Il propose :

a) dans les **domaines économique et politique**, la réalisation d'un — **SOCIALISME BRETON** — humaniste et communautaire, anti-étatiste et démocratique, par les mesures suivantes :

— l'application à la société bretonne des principes fédéralistes d'**autonomie communale** ;

— l'organisation d'une **démocratie politique et économique** décentralisée, assurant la participation des Collectivités locales, des organismes professionnels, syndicats, coopératives et autres groupements à la gestion des intérêts politiques, économiques et sociaux ;

— la mise en œuvre d'une **planification économique** véritablement démocratique, respectant les **équilibres** indispensables entre régions, secteurs, et branches professionnelles, et permettant une **juste combinaison de l'obligation et de la libre entreprise** ;

— le **contrôle** par l'Assemblée et les pouvoirs bretons, des **investissements** privés ou publics provenant de capitaux d'origine extérieure à la Bretagne ;

— le **droit et le devoir de gestion et de contrôle**, par les travailleurs, les communes et la nation, des **moyens de production et de distribution**, pour que tous puissent être associés aux initiatives et aux responsabilités et que l'intérêt commun soit sauvegardé ;

— l'organisation de l'économie **en fonction des besoins et non du seul profit**, et la généralisation du système de l'autogestion et de la **coopération** dans les entreprises, et notamment dans l'agriculture, la pêche et l'artisanat.

### b) dans les domaines social et culturel :

— l'association de tous les travailleurs aux initiatives et aux responsabilités, par le développement du rôle du personnel et des cadres dans la gestion des entreprises, et des forces syndicales et professionnelles dans l'élaboration des plans économiques ;

— un souci permanent de la **promotion sociale** des travailleurs à tous les échelons, et l'application à tous les étages de la société des principes de compétence, d'autonomie et de responsabilité ;

— un régime de **sécurité sociale** étendu à tous les citoyens et fondé sur le respect dû à la dignité de la personne humaine ;

— le droit imprescriptible de l'homme à la **propriété** et à la **transmission** des biens, sous réserve de la sauvegarde des intérêts de la communauté ;

— la reconnaissance de la langue bretonne, qui rattache la Bretagne à la communauté des Peuples celtiques, en qualité de langue officielle, au même titre que le français, assurant son libre usage dans l'administration, l'enseignement, la justice et la vie publique ;

— la renaissance de la **culture bretonne** et de tout ce qui fait son originalité et sa valeur humaine : langue nationale, histoire, littérature, arts populaires, théâtre, sports ;

— la mise à la disposition de la collectivité bretonne des systèmes d'éducation et d'enseignement à tous les degrés et des chaînes de radio et de télévision, la langue, l'histoire et la civilisation bretonne et celtique devant y occuper la place qui leur revient de droit.

IV. — La sauvegarde du peuple breton, de ses intérêts économiques, de son progrès social et spirituel, ne peuvent être assurés que par une **modification profonde des institutions politiques et économiques**.

L'histoire européenne démontrant que jamais la liberté n'a été consentie aux peuples par le bon gré et la compréhension du pouvoir gestionnaire, le devoir du peuple breton est d'envisager **tous les recours** légaux pour y accéder.

L'avenir et la prospérité de la Bretagne, comme de tous les autres peuples et ethnies auxquelles l'unité une lutte commune pour la liberté, ne pourront être pleinement assurés que dans le cadre d'une **libre fédération des peuples de l'Europe et du Monde**.

Chaque mois lisez

 **L'AVENIR**  
de la Bretagne

**Abonnement à "L'AVENIR"**

Prénom et nom .....

Rue ....., N° .....

à ....., Département .....

souscrit un abonnement d'un an à L'AVENIR et verse ci-joint la somme de . . . . F. par chèque bancaire, par chèque postal (rayer la mention inutile).

*Abonnement ordinaire : 10 F. — De soutien : 50 F.  
Etudiants, apprentis et soldats du contingent : 5 F.*

L'AVENIR, B.P. 89, BREST (Finistère) C.C.P. Rennes 1132-86

**Adhérez au M. O. B.**

**M. O. B. MOUVEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE**

Secrétariat Général et Trésorerie Centrale  
6, rue de Siam - BREST - C.C.P. Rennes 1961-98

Je soussigné :

NOM et prénom .....

Naissance, le ..... à .....

Profession .....

Adresse .....

Téléphone : .....

déclare adhérer au Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne et m'engage à verser une cotisation annuelle de ..... fr.  
COTISATION MINIMUM ANNUELLE : 2 journées de travail  
comprenant l'abonnement à « L'AVENIR »

Date et signature :